



**Programme
Communal de
Développement
Rural**

RÉSUMÉ

Introduction

Une opération de développement rural (ODR) est un processus participatif, mené par une Commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux réfléchissent ensemble à une stratégie de développement pour leur territoire et mettent en œuvre des projets qui y répondent.

L'opération est décrite dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR) qui s'articule en 6 parties :

- L'analyse des caractéristiques de la commune
- Les résultats de la participation de la population
- Le diagnostic partagé
- La stratégie de développement
- Les projets pour atteindre les objectifs
- Le tableau récapitulatif

Vous trouverez ci-après le résumé de ce PCDR.

Les délibérations communales

Le 10 mai 2019, le Conseil Communal prend la décision de relancer une nouvelle ODR, de solliciter l'accompagnement de la FRW et d'approuver le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de PCDR.

Le 11 octobre 2019, le Collège désigne la société Impact en tant qu'auteur du PCDR.

En mai 2021, la Ministre Tellier informe la Commune de la désignation de la FRW pour accompagner la 2ème ODR de Neufchâteau, à partir de 2022.

Le 17 octobre 2022, le Conseil communal approuve la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Le 20 décembre 2022, le Conseil communal approuve le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR.

Le 7 juin 2024, le Collège communal approuve l'avant-projet de PCDR et la demande de 1ère convention et sollicite l'avis de recevabilité.

Le 4 juillet 2024, le Conseil communal approuve le projet de PCDR et la demande de 1ère convention en développement rural

Auteur de programme



Organisme d'accompagnement



INTRODUCTION | LA COMMUNE DE NEUFCHÂTEAU



SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE



Située au centre de la province du Luxembourg, Neufchâteau est bordée par les communes de Bertrix, Libramont-Chevigny, Vaux-sur-Sûre, Léglise, Chiny et Herbeumont. La commune se situe dans l'arrondissement de Neufchâteau, dont elle est chef-lieu. Elle se trouve à la limite de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg.

La commune de Neufchâteau dispose d'une bonne accessibilité routière et ferroviaire. Elle est desservie par la ligne de chemin de fer « Namur-Luxembourg », avec un point d'arrêt à Longlier. Elle est au carrefour des voiries régionales N40 | N86, et est traversée par la N801, N825 et N802. Elle bénéficie aussi de deux entrées d'autoroute sur la A4 et la A25 est toute proche.

DÉMOGRAPHIE

Comptabilisant 8.186 habitants au 01/01/2023 (4.080 hommes et 4.106 femmes), Neufchâteau présente une densité de population de 71,5 habitants au km². Entre 1992 et 2022, la commune a vu sa population croître de 30,1%.

Les jeunes représentent 27,1% de la population, tandis que les plus de 65 ans en constituent 14,9%. C'est une commune plus jeune que ses voisines, avec une moindre représentation des aînés. La pyramide des âges montre une base plus large que la Wallonie et une tête est plus réduite.

Les indicateurs démographiques précisent que l'âge moyen est de 38,7 ans et l'indice de dépendance est de 72,7. La tranche d'âge la plus représentée est les 25-49 ans (34,46%), suivie des 0-17 ans (21,78%).

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, Neufchâteau comptera 8.422 habitants d'ici 2034, soit une augmentation relative de 8 % par rapport à 2020. Elle sera touchée par le vieillissement de la population, avec une perte de jeunes (-7,4%) et surtout une explosion des tranches plus âgées (+30,3%).

Pyramide des âges de l'entité NEUFCHÂTEAU (Commune) (01/01/2023)



Depuis plus de 20 ans, le solde naturel est positif, c'est-à-dire qu'il y a plus de naissances que de décès sur le territoire communal. Le solde migratoire, quant à lui, est plus aléatoire. Celui-ci a été négatif en 2010, 2013 et 2015, il y a eu donc plus de départs que d'arrivées. Les habitants quittent majoritairement le territoire pour une autre commune de l'arrondissement de Neufchâteau ou de la Province du Luxembourg. Depuis 2016, ce solde est positif. Cette nouvelle population provient principalement d'une commune de l'arrondissement de Neufchâteau.

BILAN DE LA 1ÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL



STRATÉGIE

Développer harmonieusement l'ensemble de la commune en vue d'améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants

- 1) Encourager la convivialité sur l'ensemble du territoire communal et soutenir le mouvement associatif
- 2) Mettre en valeur le milieu naturel et le patrimoine bâti en cohérence avec le développement d'un tourisme intégré en harmonie avec la vie locale
- 3) Assurer un développement économique et social, à taille humaine, respectueux du caractère rural du territoire
- 4) Développer une politique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement à long terme, coordonnée et cohérente

1 défi et 4 objectifs de développement

CLDR

La composition initiale de la CLDR en 2005 repose sur 42 membres dont 10 élus. Leur nombre a été diminué à 38 en 2012. Entre 2005 et 2019, la CLDR s'est réunie à 52 reprises.

Ses principales actions :

- Rencontre des associations (2009)
- Parrainage des chemins (2017)
- Actions avec le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier :
 - informations sur les actions du PNHSFA
 - recensement du petit patrimoine local
- Réflexion sur l'aménagement des entrées de village (2018)
- Suivi des conventions en développement rural
- Suivi des projets du PCDR

RÉALISATIONS

4 conventions en développement rural



Maison de village à Lahérie



Espace 29, maison rurale à Neufchâteau



Place centrale et
Maison de village à Namoussart



Maison de village à Tournay

48 PROJETS REPRIS AU PCDR : 28 MATÉRIELS ET 20 IMMATÉRIELS

Un taux de réalisation de l'ordre de 71%

Quelques projets matériels réalisés :

Aménagement du verger expérimental à Tronquoy | Aménagement du Moulin Banal à Neufchâteau (gros oeuvre) | Aménagement du centre de Tronquoy | Valorisation de la Vallée du Lac à Neufchâteau | Aménagement global du site de la nouvelle école de Petitvoir en espace convivialité multithématique

Quelques projets immatériels réalisés :

Préservation et valorisation des haies et arbres remarquables | Action en matière d'énergie | Coordination communale des manifestations Villages fleuris | Lancement d'un plan paysager en synergie avec le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

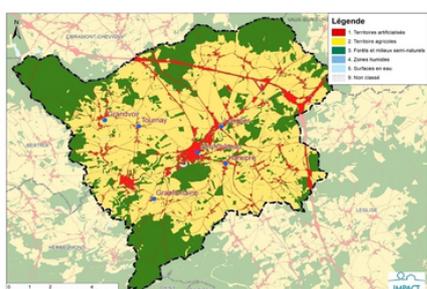
PARTIE 1 : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE



ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER

Neufchâteau est une commune appartenant à la région agro-géographique ardennaise. Son altitude varie entre 400 et 500 mètres.

Au plan de secteur, son territoire de 11.451 ha est couvert par 56,4% de zones agricoles et 32,2% de zones forestières. Il s'agit d'une commune rurale.



Son territoire se particularise par la présence d'un lac à Neufchâteau, avec zone de baignade reconnue. Le territoire est sillonné par 183 km de cours d'eau, dont deux ruisseaux non navigables de catégorie 1. La Commune est d'ailleurs partenaire du Contrat de rivière Semois-Chiers.

Neufchâteau bénéficie d'un patrimoine naturel reconnu ;

- 4 sites Natura 2000,
- 4 réserves naturelles agréées,
- 32 sites de grand intérêt biologique,
- 47 arbres et 13 haies remarquables.

La zone RAMSAR déborde sur l'est du territoire.

Au niveau paysager, 3 périmètres d'intérêt paysager et des points ou lignes de vue sont répertoriés.

Neufchâteau fait partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. Elle bénéficie de son accompagnement pour les projets touchant la nature et les paysages.

Des associations naturalistes sont également présentes sur le territoire : le cercle des naturalistes de Belgique, Natagora, ... Chaque année, des projets sont introduits dans le cadre de BiodiverCité.

ENVIRONNEMENT BÂTI

La commune se compose d'une ville et de 28 villages et hameaux. Neufchâteau se trouve au centre du territoire communal.

Certains villages ont pratiquement doublé sur ces dernières années. Les lotissements étant généralement créés en extension de village. Cependant, il reste de la place pour accueillir de nouveaux habitants : le taux d'offre potentielle en zones d'habitat du plan de secteur est de 43,4%. De plus, la Commune réfléchit à activer la ZACC des Lilas à Neufchâteau.

De rares villages disposent d'une place centrale (ex : Namoussart). Et d'autres tendent à se rejoindre (ex : Fineuse et Grandvoir)

La commune de Neufchâteau compte 4 monuments classés, tels que la Tour Griffon, les immeubles sis Rue Respelle à Longlier et au hameau de Lahérie ou encore le lavoir de Tronquoy.

110 édifices sont inscrits au Patrimoine monumental de Belgique (inventaire IPIC) : chapelles, fermes, moulins, châteaux, ...

L'inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon est également très riche; plus de 225 éléments sont recensés, en dehors de la section de Grandvoir.

La Tour Griffon



PARTIE 1 : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE



LOGEMENT

En 2022, le parc immobilier comptait 4.152 bâtiments, soit une augmentation relative de 5,1% par rapport à 2019. Ces tendances montrent la croissance démographique que connaît Neufchâteau.

En 2018, la superficie bâtie représentait 3,4% de la superficie totale. Les bâtiments les plus représentés sont les maisons de type ouvert, les fermes et les châteaux (53,1%).

Une grande partie des bâtiments ont été érigés avant 1900 (28%). Mais Neufchâteau compte proportionnellement plus de bâtiments construits après 2002 que sur l'ensemble du territoire wallon (16,4% contre 8,7%).

La tendance actuelle se porte davantage vers la construction que la rénovation.

Les prix des maisons ou des terrains à bâtir ont fortement augmenté, suite à la pression foncière. Ainsi que le prix des locations. Depuis quelques années, des immeubles à appartements apparaissent en ville et dans les villages, pour représenter 10,6% des logements.

31 résidences secondaires sont recensées sur le territoire.

En 2022, 94 logements publics sont disponibles sur la commune : des logements sociaux gérés par la SLSP Le Foyer Centre Ardenne, des logements de transit, du CPAS,... auxquels s'ajoutent les 31 logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale.

ECONOMIE ET EMPLOI

Les indicateurs sont favorables à Neufchâteau, avec un taux d'activité (71,5%) et un taux d'emploi (67,5% en 2021) supérieurs et un taux de chômage inférieur (7,7% en 2022). Cependant, son ratio d'emploi intérieur (54,1%) est plus faible que dans les communes voisines (69%) et en Wallonie (60,8%).

Début 2022, la commune comptabilise 737 entreprises, soit 87 en plus qu'en 2018. Les principaux secteurs d'activité sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (16,4%), suivi de la construction (14,8%) et du commerce (13,2%).

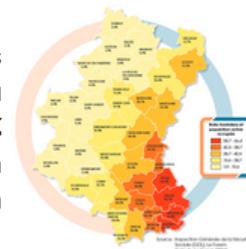
267 commerces sont présents sur le territoire communal. Les principaux secteurs sont la construction (61), l'Horeca (30), la beauté et l'esthétique (25). Les pôles commerciaux les plus importants sont Neufchâteau (60%) suivi de Longlier (13%).

En 2022, Neufchâteau compte 2.113 postes salariés, soit une augmentation relative de 11% par rapport à 2018. Cela représente plus de la moitié de la population active communale.

Les deux secteurs comptabilisant le plus de salariés sont l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, ainsi les secteurs du commerce, des transports et de l'Horeca.

785 indépendants sont présents sur le territoire communal en 2022, soit une augmentation relative de 7,7% par rapport à 2018.

Le nombre de travailleurs travaillant au Grand-Duché de Luxembourg représente 23% de la population active en 2022. Ce taux est en constante évolution.



La commune dispose de 2 parcs d'activité économique : un à Semel, avec des commerces et un à Molinfaing, Ardenne Logistics, à vocation logistique. Un troisième parc à vocation artisanale s'ouvrira en 2026 au nord de Longlier.

Les principaux acteurs économiques locaux sont l'Agence de Développement Local et l'Agence Locale pour l'Emploi. Idélux accompagne le développement des zonings.

PARTIE 1 : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE



TOURISME

Plusieurs structures d'encadrement sont présentes à Neufchâteau, comme l'Office du Tourisme et la Maison du Tourisme Cap Sûre Anlier, qui partagent les mêmes locaux. Neufchâteau fait partie de l'ASBL Grande Forêt d'Anlier et du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Le tourisme à Neufchâteau est qualifié de tourisme vert et familial.

Les touristes découvrent Neufchâteau à travers la vallée du lac, le vignoble du Clos du Hays, son patrimoine historique (ancien château, tours, cimetières militaires, etc.), son patrimoine bâti (Hôtel de Ville, Palais de Justice, l'église Saint-Michel, etc.), le musée du téléphone, l'observatoire Centre Ardenne et le folklore. De nombreuses promenades balisées (pédestres, VTT, ...) sillonnent le territoire.

Cependant, il s'agit davantage de tourisme de passage, même si on dénombre des gîtes, hôtels, chambres d'hôtes, des logements insolites, un village de vacances et un glamping. La durée moyenne de séjour est d'un peu plus que deux jours.

En 2022, on atteint 34.588 nuitées. Ce nombre était en augmentation entre 2015 et 2018 et en diminution entre 2018 et 2022. La majorité des arrivées et des nuitées sont réalisées par des touristes belges.



Lac de Neufchâteau

ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

En 2021, la Surface Agricole Utilisée (SAU) s'élève à 4.949 hectares, soit 43,2% du territoire. Sur la période 2008-2019, la commune de Neufchâteau voit sa SAU diminuer, ce qui peut s'expliquer par une pression foncière élevée.

La commune comptabilise 89 exploitations agricoles en 2021. La moitié d'entre elles ont disparu depuis 1999, mais leur nombre tend à se stabiliser depuis 2014. Une minorité d'agriculteurs a moins de 35 ans. Neufchâteau se situe dans la moyenne de la micro-région.

La SAU communale est composée majoritairement de superficies toujours couvertes d'herbes, soit des pâtures et prairies permanentes. Les terres arables représentent 30% de la SAU.

Les pratiques sont extensives et le plus souvent centrée autour des bovins viandeux, des volailles et des porcs. Un certain nombre d'exploitations sont en bio.

On retrouve de nombreux produits locaux variés, écoulés souvent en circuit court (magasin à la ferme, marché du terroir, ...).

Parmi les acteurs locaux oeuvrant dans le domaine, il faut citer notamment le Groupe d'Achat Commun lancé il y a quelques mois, le Comice agricole, l'Agence de Développement Local.

Neufchâteau figure parmi les 3 communes luxembourgeoises qui se démarquent par la production de sapins de Noël. Cette culture occupe environ 7% de la SAU.

Il faut aussi citer les cultures destinées à la production énergétique.

Ces éléments mis ensemble expliquent une partie de la pression foncière à laquelle les agriculteurs doivent faire face.

La forêt couvre 32,2% du territoire communal (3.691 ha) et plus de la moitié est publique (56%). Il s'agit d'une forêt majoritairement feuillue, qui a connu les crises de la peste porcine agricole et des scolytes. La filière bois est peu développée. Les revenus de la forêt sont fort fluctuants.

PARTIE 1 : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE



MOBILITÉ

La présence d'autoroutes (A4-Bruxelles-Luxembourg et A25-Liège-Luxembourg) facilite les déplacements automobiles ; deux entrées se situent sur le territoire (Molinfain et Verlain).

Concernant les déplacements en transports en commun, la ligne ferroviaire Namur-Luxembourg fait un arrêt à Longlier. Plusieurs lignes de bus desservent le territoire communal, mais le réseau TEC est tourné vers la desserte scolaire.

Les déplacements lents utilitaires se passent principalement dans le centre-ville de Neufchâteau ou sont orientés vers les écoles ou les plaines de jeux dans les villages.

La Commune offre de nombreuses possibilités de déplacements lents pour les loisirs rendus possibles par la présence de 10 sentiers pédestres et 8 circuits VTT.

Le dernier Plan Communal de Mobilité (PCM) date de 2008.

La Commune a mis en place deux voitures partagées, des parkings vélos sécurisés et des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique. Elle a aussi aménagé à l'attention des usagers lents le chemin de Perchepai qui relie la gare de Longlier à la ZAEM de Semel.

Chemin de Perchepai



ÉQUIPEMENTS

La commune de Neufchâteau est reprise en majeure partie sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers. Mais la partie est du territoire, vers Massul, fait partie du PASH de la Moselle. L'assainissement des eaux usées est géré par l'Intercommunale de Développement de la Province de Luxembourg (IDELUX).

La majorité du territoire communal est reprise en zone à régime d'assainissement collectif. Quelques portions sont inscrites en zone d'assainissement autonome, à savoir Grapfontaine, Montplainchamps, Nolinfaing, Le Sart, Cousteumont ou encore Molinfain.

Le réseau de production et de distribution d'eau est géré par la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Neufchâteau dispose d'une majorité de captages privés sur son territoire. Quelques captages publics sont recensés au sud de Grapfontaine et à Neufchâteau.

La collecte et la gestion des déchets sont assurées par l'Intercommunale IDELUX Environnement.

Le gestionnaire de réseaux d'énergie (électricité et gaz) est l'Opérateur des Réseaux Gaz et Électricité (ORES).

Des éoliennes sont présentes sur le territoire et des projets sont en cours pour en construire des nouvelles.

La commune a adhéré à la Convention des Maires et a mis en place un comité de citoyens qui a pour but de réaliser un Plan d'Actions de l'Énergie Durable (PAED). Il a pour objectifs de réduire les émissions de CO² d'au moins 40 % à l'horizon 2030 via l'économie d'énergie et la production d'énergies renouvelables, et de mettre en place différentes solutions au niveau local pour y parvenir.

PARTIE 1 : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE



SERVICES À LA POPULATION

Neufchâteau se caractérise par la présence de services publics supralocaux (justice de paix, DNF, ...).

Différents services ont été mis en place au niveau local, à l'attention de toute la population : le Plan de Cohésion Sociale, le Repair café, l'Espace Public Numérique, une entreprise de formation par le travail, ...

L'offre générale en soins de santé est diversifiée et présente dans plusieurs villages, bien que les services de santé soient concentrés à Neufchâteau. Cependant, la Commune a dû mettre en place un plan pour essayer d'attirer des médecins sur le territoire.



Crèche communale

Les services aux enfants sont bien étoffés : crèche communale "Au creux des branches" pour 66 enfants, accueillantes d'enfants dans les villages ; accueil extra-scolaire et accueil temps libre.

Les niveaux de maternelle, primaire et secondaire sont assurés par des établissements scolaires relevant des trois réseaux d'enseignement.

La commune dispose de deux écoles fondamentales réparties en 7 implantations. La population scolaire s'élève à 532 élèves, soit une augmentation de 23,4% depuis 2013.

Des services spécifiques pour les aînés, ont été mis en place : Maison d'Accueil Communautaire, fourniture de repas, aides à domicile, Maison de repos "le Pré Fleuri" (chapitre XII avec Légglise), ...

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

La vie associative est bien présente dans les villages ; au moins 125 associations organisent des activités collectives : associations de village, culturelles, sociales, sportives, ... Mais elles manquent parfois de coordination ou de visibilité.

Il existe également plusieurs commissions citoyennes : le Conseil Communal des Enfants, le Conseil des Jeunes, le Conseil Consultatif Communal des Aînés, la Commission Locale de Développement Rural; le PAEDC, la CCATM, ...

De nombreuses activités villageoises sont organisées au fil des mois. Certains événements sont plus rassembleurs ou ont des répercussions plus larges, tels le Summer Lake Festival, les fêtes de la musique, l'académie d'été AKDT...

Pour les accueillir, 19 salles (privées, associatives, communales) sont recensées sur la commune; certaines d'entre elles nécessitent des améliorations. 4 ont été aménagées dans le cadre d'une convention en développement rural lors du 1er PCDR.

Le Centre culturel est une asbl non reconnue, mais un dossier d'agrément vient d'être introduit auprès de la Communauté française.

Il ne dispose pas de locaux culturels spécifiques ; les spectacles sont dès lors organisés à l'Espace 29 (maison rurale), au Moulin Klepper, au Centre du Lac.

Néanmoins, de nombreuses activités culturelles sont proposées via la bibliothèque (ateliers, ciné-club, ...) ou les associations (théâtre, musique, histoire, ...). Certains artistes sont renommés.

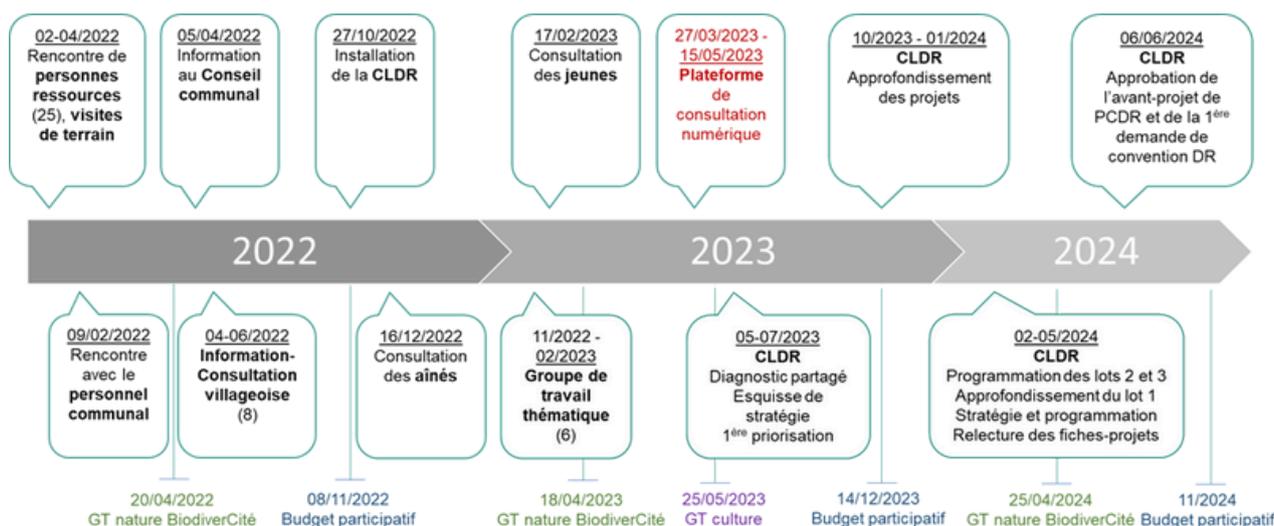
Au niveau sportif, les infrastructures autour du lac de Neufchâteau - le Centre du Lac (ADEPS) et le hall des Tanneries (RCA), les équipements extérieurs - permettent de s'adonner à toutes sortes de sports.

Certains villages disposent de terrains multisports ; il y a 6 terrains de football sur la commune.

PARTIE 2 : LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION



La Commune de Neufchâteau a entamé sa deuxième opération de développement rural en 2022. Des réunions citoyennes ont été organisées afin de récolter l'avis de la population sur les atouts, faiblesses et besoins du territoire. Par la suite, la Commission locale de développement rural est partie de tous ces éléments pour coconstruire le PCDR. Le processus a été accompagné par la Fondation Rurale de Wallonie.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Janvier à avril 2022

En chiffres

- > rencontres avec 25 personnes ressources
- > 2 visites de terrain avec le Collège

1er et 5 avril 2022

En chiffres

- > 1 consultation du personnel communal
- > 1 séance d'information au Conseil communal

En préalable aux réunions publiques

Rencontres avec des personnes ressources et visites de terrain

Les agents de développement FRW ont mis à profit cette phase préalable aux réunions publiques, afin de bien connaître le territoire et ses enjeux par :

- des rencontres avec des personnes ressources, afin d'identifier certaines forces, faiblesses et besoins, à confronter avec l'avis des habitants lors des réunions publiques;
- des visites de terrain dans tous les villages, tout d'abord avec le Collège, puis seuls. Cela a permis de ressentir l'ambiance des villages et de visualiser les projets en cours ou les enjeux évoqués par les personnes ressources.

Sensibilisation des acteurs communaux

Le personnel communal, acteur de première ligne, a été invité à une séance d'information/consultation. Il a pu prendre connaissance des grandes lignes du processus et surtout s'exprimer sur les enjeux du territoire.

Le Conseil communal a reçu l'information sur le déroulement et le calendrier de l'opération de développement rural.

PARTIE 2 : LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION



Avril à juin 2022

En chiffres

- > 181 participations aux 8 réunions
- > 131 personnes différentes

Les réunions d'information / consultation villageoise

8 réunions ont été organisées dans les villages, afin de venir au plus près des habitants. Après une information sur le développement rural et la présentation d'un portrait objectif de la commune, les citoyens ont fait part de leur vision du territoire (atouts et faiblesses) et de leurs besoins (pistes de projets), répartis en trois axes : vivre, habiter, travailler et entreprendre à Neufchâteau. Un appel à candidatures pour la CLDR a été lancé.

Les thèmes suivants ont été notamment abordés : cohésion sociale, vie associative, les jeunes, les aînés, la santé | la biodiversité, les nuisances environnementales, l'énergie, la mobilité, le cadre de vie, le patrimoine, le logement | forêt, agriculture, économie, tourisme, zonings, commerces, ...



27 octobre 2022

En chiffres

- > 32 membres, dont 6 élus
- > 4 femmes pour 6 hommes
- > Toutes les tranches d'âge représentées à partir de 30 ans

Installation de la Commission Locale de Développement Rural

Le Conseil communal a approuvé la composition de la CLDR le 17 octobre 2022. Cette commission est représentative de l'ensemble de la population, tant en termes d'âge, de village, de catégorie socio-professionnelle, ...

La première réunion de la CLDR a permis de l'installer officiellement. Les membres ont pu faire connaissance à travers diverses activités et arrêter le Règlement d'Ordre Intérieur.

Un premier retour des consultations villageoises a été présenté aux membres, en lien avec le diagnostic objectif. Ils ont ensuite mené un travail sur le contenu des séances thématiques (réflexion sur les principaux enjeux du territoire), organisées avant les réunions plénières suivantes de la CLDR.



PARTIE 2 : LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION



Novembre 2022 à
février 2023

En chiffres

- > 6 réunions
- > 121 participations
- > 75 personnes différentes

16 décembre 2022
17 février 2023

En chiffres

- > 19 personnes à la consultation des aînés
- > 8 jeunes (malgré 500 invitations)

Les groupes de travail thématiques

Ces réunions visaient à valider les enjeux principaux du territoire et à dégager des projets concrets pour y répondre. Elles étaient ouvertes à tous les citoyens.

Selon les thèmes, des personnes ressources ont été invitées à partager leur expérience.

Les thèmes abordés :

- "Culture, vie associative et sportive"
- "Logement, cadre de vie et environnement"; aménagement du territoire et urbanisme ; patrimoine ; propreté, déchets, nuisances, biodiversité, paysage, eau
- "Mobilité et énergie"
- "Tourisme et économie"
- "Services, cohésion sociale et image, communication, attractivité"
- "Agriculture et forêts"

La majorité des enjeux retenus par la CLDR ont été validés et de nombreuses pistes de projets ont été proposées. Les idées avancées lors des consultations villageoises ont été confirmées.



Consultation de publics spécifiques

La pyramide des âges présente une large base (de nombreux jeunes) et une pointe réduite (une moindre part d'aînés). Vu que les projections démographiques annoncent un vieillissement de la population et une diminution de la part des jeunes, il a été décidé de consulter ces deux publics-cibles indépendamment.

Consultation des aînés

Afin de pouvoir joindre tous les aînés, les acteurs tels la maison de repos, la MAC, le CCCA, le Service aînés, le Plan de Cohésion Sociale ont relayé les invitations.

Le but était de consulter les aînés sur leurs besoins, leurs réalités quotidiennes, leur vision de la commune et surtout de trouver des solutions adaptées à mettre en place afin d'améliorer leur qualité de vie.

Consultation des jeunes

Le public-cible était les jeunes de 16 à 21 ans (+/- 500 personnes). Le but était de recueillir leur avis sur le territoire communal et d'identifier des projets qui répondent à leurs besoins spécifiques.



PARTIE 2 : LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION



27 mars au 15 mai 2023

En chiffres

- > 35 vignettes
- > 157 inscrits sur la plateforme
- > 814 votes, dont 786 likes
- > 91 commentaires
- > 2 propositions de vignettes

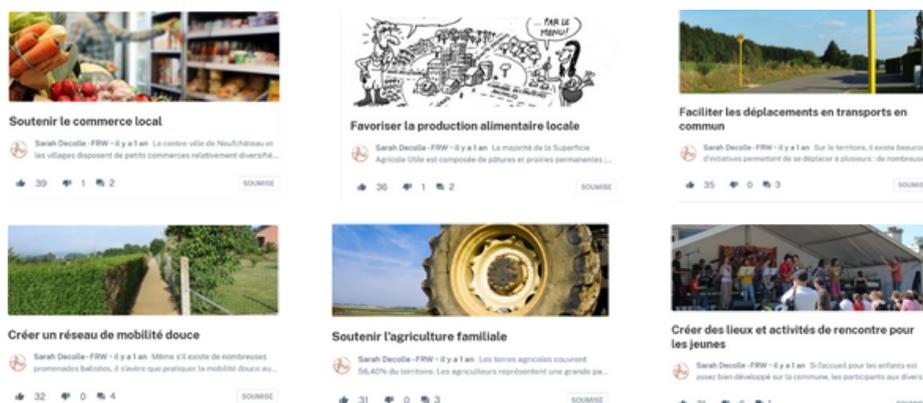
La plateforme de consultation numérique

Afin de toucher une plus grande partie de la population et de permettre aux personnes moins disponibles pour les réunions de s'exprimer, il a été décidé d'organiser une consultation en ligne sur tous les projets récoltés en séance.

La matière récoltée a été traduite en 35 vignettes thématiques. Les inscrits sur la plateforme étaient invités à les parcourir, les annoter, les (dis)liker ou ajouter d'autres idées.

Cette consultation numérique a permis d'étayer les idées proposées, grâce à de nombreux commentaires. Les (dis)likes ont aussi donné des indications précieuses à la CLDR lorsqu'elle a priorisé les projets.

Voici les vignettes les plus plébiscitées :



9 mai au 6 juillet 2023

En chiffres

- > 3 réunions
- > 10 enjeux importants

Les réunions de la CLDR

la CLDR est partie des résultats des réunions publiques et de la plateforme de consultation pour établir le PCDR.

Diagnostic partagé

La CLDR a validé le diagnostic partagé résultant de la confrontation de l'analyse du territoire avec la perception qu'en ont les habitants. Ensuite, elle a identifié les enjeux principaux sur lesquels travailler.

Esquisse de stratégie

La CLDR a suggéré des adaptations de l'esquisse de stratégie proposée par l'auteur à partir des enjeux. Les liens ont été faits avec les autres stratégies communales et supracommunales, afin de s'assurer de la cohérence de la démarche.

Première priorisation

Suite à un retour sur les résultats de la plateforme de consultation, la CLDR a opéré une priorisation dans les 35 vignettes, qui avaient été réparties par pilier (vivre, habiter, travailler). Ces choix ont été transformés en % ; 6 vignettes ont ainsi dépassé les 66%.

PARTIE 2 : LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION



19 octobre 2023
au 11 janvier 2024

En chiffres
> 3 réunions
> 75 projets à analyser

8 février 2024

En chiffres
> 32 projets pour les lots 2 et 3

9 mars au 4 avril 2024

En chiffres
> 1 visite de terrain/2 réunions
> analyse de 9 projets matériels

18 avril au 6 juin 2024

En chiffres
> 7 objectifs
> 47 projets au PCDR

Approfondissement des projets

Des 35 vignettes de la plateforme ont été ressortis 75 projets potentiels. Ils ont été analysés en 3 réunions et il s'en est dégagé 49 projets pour le PCDR, avec une première répartition en lot. Les autres projets étaient soit en cours, soit à relayer à des acteurs locaux spécifiques (ex : Office du tourisme, ...).

Programmation des projets des lots 2 et 3

La CLDR a classé par ordre de priorité les 32 projets matériels et immatériels. Il a été convenu que les projets initialement proposés en lot 1 qui ne seraient pas suffisamment mûrs redescendraient au début du lot 2.

Approfondissement des projets du lot 1

Une visite de terrain a tout d'abord été organisée en car communal afin de pouvoir visualiser les 9 projets matériels proposés en lot 1.

Ensuite, en deux réunions, chaque projet a été analysé sur base des premières esquisses des auteurs. Cela a permis de vérifier qu'ils correspondaient bien aux besoins.

Finalisation du PCDR

Le PCDR a été finalisé en 3 réunions :

- > Validation de la stratégie de développement et de la programmation des projets en lots.
- > Relecture de l'ensemble des fiches-projets
- > Approbation de l'avant-projet de PCDR et de la 1ère demande de convention en développement rural (maison de village à Montplainchamps).

3 ACTIONS CITOYENNES DURANT L'ÉLABORATION DU PCDR

BiodiverCité (action citoyenne)

La population et le groupe de travail nature ont été invités à réfléchir à des actions à mettre en place pour la nature. C'est ainsi qu'ont vu le jour des aménagements d'espaces naturels, des plantations d'arbres fruitiers près des écoles, des actions de protection des batraciens et des hirondelles, des distributions de plants aux habitants.

La culture à Neufchâteau (action associative)

La demande d'agrément pour le Centre culturel prend en considération les autres plans et programmes pour établir un programme cohérent. Les nombreux éléments récoltés lors des consultations villageoises ont été relayés et ont servi de base de réflexion pour identifier les enjeux à prendre en compte pour la formulation des objectifs du Centre culturel.

Le budget participatif (action CLDR)

La Commune a lancé son premier budget participatif lors des consultations villageoises en 2022. 80.000€ sont mis à disposition des groupements pour des projets collectifs. La CLDR est le jury de sélection. En 2 ans, ce sont 10 projets qui ont reçu un soutien.

Le diagnostic partagé présente la vision du territoire qui s'approche sans doute le plus de la réalité; il mêle à la fois les données objectives de l'analyse territoriale (partie 1) et l'avis des habitants, qui apporte les nuances du vécu et du ressenti aux informations brutes.

Cette partie 3 est organisée selon les trois piliers "vivre | habiter | travailler et entreprendre à Neufchâteau" ; eux-mêmes subdivisés en thématiques. Tous les aspects de la vie communale sont ainsi abordés.

Les principaux enjeux auxquels Neufchâteau devra faire face dans les prochaines années clôturent cette partie et donnent les orientations pour la définition des objectifs de développement.

VIVRE

- Le soutien à la vie associative locale
- La création et l'utilisation de lieux de rencontre conviviaux
- Le développement de l'offre culturelle et l'inclusion de toute la population
- L'attractivité du territoire et le maintien des jeunes
- Des services à adapter et à multiplier au regard des mutations démographiques
- La garantie d'une vieillesse de qualité pour les aînés
- La cohésion entre les habitants de Neufchâteau et des villages
- L'intégration des nouveaux habitants
- L'amélioration de l'image de la commune et la création d'une identité forte
- Le renforcement et la diversification des logements pour répondre aux besoins actuels et futurs

HABITER

- La pression foncière et l'accès au logement
- L'intégration architecturale des nouveaux logements
- L'aménagement d'espaces publics en zones de convivialité
- L'identification du territoire aux entrées des villages
- La conservation et la valorisation du patrimoine local
- L'entretien du cadre naturel et bâti
- La poursuite d'actions en faveur de la biodiversité
- La desserte du territoire par une offre cohérente en transports collectifs et/ou alternatifs
- Le développement d'un réseau de mobilité lente
- La sécurité des usagers faibles dans les villages
- Le développement et la pérennisation d'actions en faveur de l'énergie

TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE

- Le soutien à la diversification agricole et aux producteurs locaux
- La production alimentaire locale et sa valorisation
- L'accès à la terre agricole, face à la pression foncière découlant de cultures non alimentaires
- La relocalisation de la filière bois
- La résilience de la forêt face aux changements climatiques et aux crises sanitaires
- L'aménagement et l'entretien des promenades balisées
- L'attractivité touristique du territoire
- L'évolution d'un tourisme de passage vers un tourisme de séjour
- Le développement de l'offre commerciale et de services au centre-ville et dans les villages
- La dynamisation des parcs d'activités économiques et leur accès
- Le développement de l'emploi local

Cette partie est le cœur du PCDR ; à partir du diagnostic partagé et des enjeux identifiés, elle apporte une vision à long terme du territoire.

Cette stratégie repose sur 1 défi et 7 objectifs de développement ; 15 objectifs opérationnels viennent les préciser et les rendre spécifiques au territoire. Pour chaque objectif, les liens sont faits vers le développement durable, les autres outils et les effets multiplicateurs. Des indicateurs permettent d'en faire l'évaluation ultérieurement. Chaque objectif est étayé par plusieurs projets.

Neufchâteau, 29 histoires pour un avenir harmonieux, ambitieux et solidaire

Ce défi rallie l'ensemble des villages vers une vision d'avenir qui englobe les dimensions sociales, environnementales et économiques. Il fait le lien vers le patrimoine, une nature préservée, la mobilité, la convivialité, l'emploi, le tourisme vert, les énergies renouvelables, les circuits courts, les liens sociaux.

1/ Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique

- > En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés
- > En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
- > En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

2/ Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal

- > En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux
- > En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs

3/ Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

- > En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire
- > En favorisant la production d'énergies renouvelables, en tenant compte du paysage et de l'écosystème

4/ Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

- > En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires
- > En préservant le patrimoine local

5/ Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

- > En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines
- > En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle

6/ Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole

- > En développant la diversification agricole et les circuits courts
- > En renforçant la gestion durable de la forêt et des terres agricoles publiques

7/ Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire

- > En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité
- > En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

Cette stratégie fait largement écho à celle du 1er PCDR, tout en apportant une adaptation aux problématiques actuelles et futures.

Dans cette partie sont regroupés les différents projets matériels et immatériels qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie et de répondre aux enjeux identifiés pour le territoire. Leur programmation repose sur leur faisabilité, les contraintes techniques et temporelles.

Un lot 0 reprend des projets en cours ou réalisés durant l'élaboration du PCDR, qui apportent une réponse à des préoccupations discutées en réunion ; ils viennent confirmer la pertinence de la stratégie et des projets du PCDR. Par exemple, un point de rencontre pour les jeunes de Tournay, une halte-garderie mobile, le budget participatif communal, la demande d'agrément du centre culturel, les projets BiodiverCité, la restauration du mausolée allemand, l'installation d'abris vélos, le lancement du GAC, ...

LOT 1 - À 3 ANS

M 1.01 Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords

L'ancien presbytère de Montplainchamps, situé en face de l'église et à proximité directe du cimetière, est propriété de la Fabrique d'église de la paroisse Saint Bernard à Montplainchamps. Un bail emphytéotique sera conclu avec la Commune, afin de l'aménager en une maison de village fonctionnelle et adaptée aux besoins des cinq villages alentours.

Une annexe latérale sera construite afin de disposer d'une capacité d'accueil de 80 personnes.

Le bâtiment existant sera maintenu et restructuré (cuisine, local de stockage, sanitaires, mises aux normes).

L'étage sera indépendant du rez grâce à un accès par l'arrière. Il abritera des locaux de réunion.

L'ancien garage accueillera un petit espace de culte.

Le toit et les châssis seront remplacés ; des travaux en façade mettront en évidence les pierres ; les murets à l'avant seront restaurés et sécurisés.

Les abords seront également aménagés, avec espace convivial et plaine de jeux.

Auteur de projet : A2 Architecture.

Le montant total des travaux estimé à ce stade est de 993.105€, avec 680.000€ de subsides attendus.

Ce projet fait l'objet de la première demande de convention en développement rural.



Plan du rez-de-chaussée

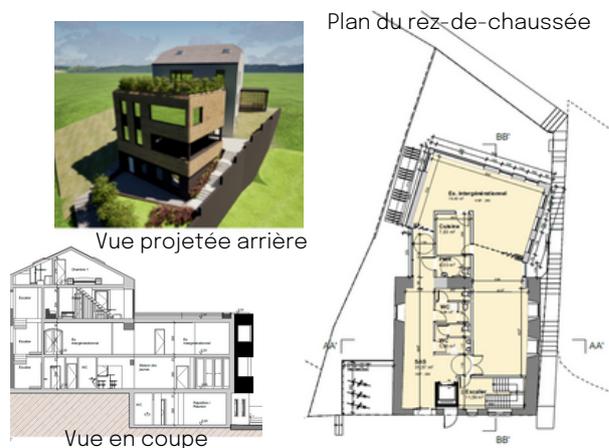


Vue de la façade avant

M 1.02 Création d'une maison multiservices et d'un logement tremplin à Neufchâteau

L'ancienne maison vicariale, située à la rue du Château à Neufchâteau, va être transformée en une structure pouvant héberger un jeune ménage en location dans le logement tremplin (au 1er et sous les combles du bâtiment avant) et des services à la population.

En l'occurrence, il est prévu d'accueillir la Maison d'Accueil Communautaire des Aînés et la future école des devoirs au rez-de-chaussée; la Maison de jeunes en création au -1 ; le Conseil communal des Jeunes et diverses associations au -2.



Le bâtiment à l'avant sera maintenu et aménagé, tandis que le volume arrière - qui se désolidarise - devra être reconstruit.

Auteur de projet : A2 Architecture, en association momentanée avec A&C Architecture.

Le montant total estimé à ce stade est de 1.510.134,36€, avec une part de subsides en développement rural de 886.670,39€

M 1.03 Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel

Le projet consiste à aménager une voie lente pour connecter les villages de Grandvoir et Tournay au centre de Neufchâteau (près du centre médical ou sur la Chaussée de Bertrix) et au parc d'activités économiques de Semel.

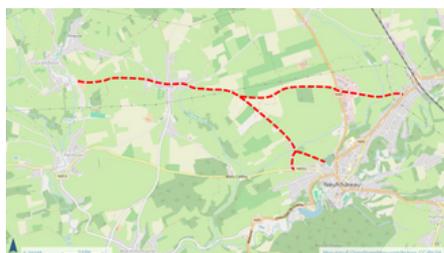
Le cheminement empruntera des voies déjà aménagées (chemin de la Chapelle Collard, route du Fonteni à Tournay) et d'autres à aménager (chemin des Lilas).

Des dispositifs seront placés afin de limiter la circulation automobile sur certains tronçons, tout en laissant le passage au charroi agricole. Le carrefour avec la RN40 sera sécurisé.



Le revêtement final doit encore faire l'objet de réflexions pour trouver des solutions alternatives au béton. Une signalétique et des marquages au sol seront intégrés au projet.

L'estimation du projet à ce stade est de 1.591.912,30€, avec une part de subsides en développement rural de 680.000€.



IM 1.04 Aménagement de la Place de la Gare à Longlier

Cette place actuellement asphaltée remplit plusieurs rôles importants pour les habitants de Longlier : zone multimodale (train, bus, voiture partagée, vélo), parking, espace de rencontre (fête foraine), ...

L'aménagement visera à lui redonner une fonction de place conviviale polyvalente, avec de la végétation, du mobilier urbain, ... tout en lui conservant ses principales fonctions actuelles, en lien avec les riverains et les services offerts.

Le parking sera déplacé le long du rail et à la rue du 20 août 1914.

L'estimation à ce stade est de 1.311.844€, avec une part de subsides de 400.000€ en développement rural ou supérieure selon la source de subvention.



Vue sur les aménagements

IM 1.01 Gestion des salles et maisons de village

Ce projet se développera autour de ces 4 axes :

- > Mener une réflexion sur la gestion des salles pour les optimiser et les pérenniser ;
- > Désigner des organisateurs et responsables permanents pour animer les salles de village ;
- > Encourager les occupations spécifiques et particulariser les maisons de village au niveau des équipements et des services ;
- > Mettre en place une plateforme en ligne pour une meilleure gestion des salles et maisons de village.

Le tout nécessitera une bonne communication auprès de la population.



Maison de village de Tournay

Ce projet immatériel est estimé à 50.000€, avec une main-d'œuvre de 0,2 ETP par an.

IM 1.02 Valorisation de la filière alimentaire locale

Le projet vise à inciter à la production et à la consommation alimentaire locale, et à valoriser les producteurs locaux. Afin de promouvoir les produits locaux, des efforts additionnels doivent être consentis en matière d'accessibilité pour les consommateurs.

Les principaux axes qui seront développés sont :

- > Développer l'autonomie alimentaire (càd la capacité à produire assez de nourriture pour répondre à ses propres besoins) ;
- > Développer les canaux de distribution et les points de vente ;
- > Accroître la promotion des produits ;
- > Informer et sensibiliser les citoyens ;
- > Renforcer la communication et la visibilité des produits locaux ;

Ce projet immatériel est estimé à 78.000€, avec une main-d'œuvre de 0,2 ETP par an.



IM 1.03 Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement

Le projet consiste à préserver le cadre naturel et paysager, à renforcer la protection de l'environnement. Il vise aussi à une amélioration du cadre de vie en limitant les nuisances. Une série d'actions seront mises en place dans ce sens :

Observatoire Centre Ardenne



- > Limiter l'utilisation de pesticides au niveau des exploitations agricoles et des cultures de sapins de Noël ;
- > Maintenir la qualité de l'eau du lac ;
- > Maintenir les réserves d'eau en prônant une utilisation parcimonieuse ;
- > Limiter le bruit ;
- > Diminuer les nuisances lumineuses.

Ce projet immatériel est estimé à 12.500€, avec une main-d'œuvre de 0,1 ETP par an.

IM 1.04 Neufchâteau, Amie des Aînés

Le projet vise à mettre en place une démarche « Wallonie Amie des Aînés (WADA) » sur le territoire, dénommée « Neufchâteau, Amie des Aînés ». Le but est d'anticiper le vieillissement de la population et d'accroître la qualité de vie des aînés.



Un plan d'actions sera mis en place visant 8 domaines qui peuvent influencer sur la santé et la qualité de vie des aînés : les espaces extérieurs et bâtiments, les transports, le logement, la participation au tissu social, le respect et l'inclusion sociale, la participation citoyenne et l'emploi, la communication et l'information et pour terminer, le soutien communautaire et les services de santé. Les axes de travail suivants ont déjà été retenus :

- > Développer les services proposés aux aînés, notamment à domicile ;
- > Mettre en place des initiatives favorisant l'entraide pour les aînés ;
- > Améliorer l'accessibilité de la Maison d'Accueil Communautaire et développer les activités proposées ;
- > Développer les activités destinées spécialement aux aînés, à domicile ou non ;
- > Envisager des alternatives à la vie en maison de repos pour les aînés toujours valides

La démarche associera le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) et les associations/services spécifiques dédiés aux aînés (Enéo, Enéosports, MRS, MAC, ...); l'AVIQ et l'UCL apporteront une aide méthodologique. Ce projet immatériel nécessitera une main-d'œuvre de 1 ETP par an.

IM 1.05 Soutien à la vie associative

Le projet a pour objectif de dynamiser la vie associative dans la commune et d'apporter du soutien aux différents groupements à travers les actions suivantes :

- > Mettre en place un cadastre des associations et des manifestations existantes ;
- > Coordonner les événements à l'aide d'un calendrier partagé ;
- > Développer une communication régulière sur les événements et les activités associatives ;
- > Favoriser les échanges et l'entraide entre les groupements associatifs et les habitants ;
- > Favoriser le développement de comités et d'associations et soutenir ceux qui existent ;
- > Apporter un soutien administratif et juridique, un accompagnement aux associations qui le demandent.

Ce projet immatériel est estimé à 5.000€, avec une main-d'œuvre de 0,1 ETP par an.

M 1.06 Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau

Le projet consiste à travailler sur l'image de marque de Neufchâteau, tout en augmentant la visibilité et la communication de la part de la commune. Des actions seront mises en place à cet effet :

- > Imaginer un nouveau slogan partagé et une stratégie de communication ;
- > Veiller à la mise à jour des outils de communication de la Commune, pour centraliser les informations et intensifier leur visibilité.

Ce projet immatériel est estimé à 25.000€, avec une main-d'œuvre de 0,1 ETP par an.



IM 1.07 Commune en santé

Le projet vise à mener une démarche « Commune en santé » sur le territoire,

Un plan d'actions préventives sera élaboré afin de créer les conditions propice à une vie en bonne santé. Divers domaines seront investigués : les espaces publics, la politique communale, les animations et fêtes, la famille et la solidarité, l'école, l'économie et les commerces.

« Commune en santé » a pour but la transversalité de la santé via la politique communale. Ce projet encourage une alimentation saine, la pratique du sport, l'inclusion des publics fragilisés, la préservation de l'environnement, ...

Le Centre Local de Promotion de la Santé a édité un « guide méthodologique pour une dynamique communale de promotion de la santé » et peut accompagner la Commune dans ses démarches.

Ce projet immatériel nécessitera une main-d'œuvre de 0,2 ETP par an.



IM 1.08 Développement d'une politique de mobilité douce

Le projet consiste à mettre en place une politique de mobilité douce afin d'encourager toute solution alternative à l'usage de la voiture, en mettant l'accent sur les modes de déplacements doux et en renforçant et complétant les infrastructures existantes. Les actions mises en place viseront à :

- > Compléter le réseau de voies lentes communales, en concertation avec les partenaires et les citoyens (les cyclistes, les randonneurs de la commune).
- > Continuer à relier les principaux pôles communaux (espaces de loisirs, salles, pôles culturels, zoning de Semel, ...) par des voies lentes en veillant à ailler la biodiversité et mobilité douce pour structurer le territoire.
- > Sécuriser et entretenir toutes les voies lentes existantes et les pistes cyclables.
- > Éviter de bétonner les petits chemins de campagne lors des aménagements.
- > Faciliter les accès piétons, PMR et vélos en direction de la Vallée du Lac.



Chemin de Perchepai
(Longlier | Semel)

Ce projet immatériel est estimé à 85.000€, avec une main-d'œuvre de 0,2 ETP par an.

LOT 2 - DE 4 À 6 ANS

Projets matériels

- M 2.01 - Création d'une halle des produits locaux
- M 2.02 - Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M 2.03 - Construction d'un atelier rural
- M 2.04 - Aménagement des entrées de village
- M 2.05 - Création d'une maison de village à Longlier
- M 2.06 - Aménagement d'espaces de convivialité
- M 2.07 - Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- M 2.08 - Création de logements adaptés pour aînés
- M 2.09 - Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords
- M 2.10 - Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy

Projets immatériels

- IM 2.01 - Soutien au développement de l'emploi local
- IM 2.02 - Actions en faveur de la biodiversité
- IM 2.03 - Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- IM 2.04 - Actions en faveur de la résilience de la forêt
- IM 2.05 - Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- IM 2.06 - Politique d'accès à la terre

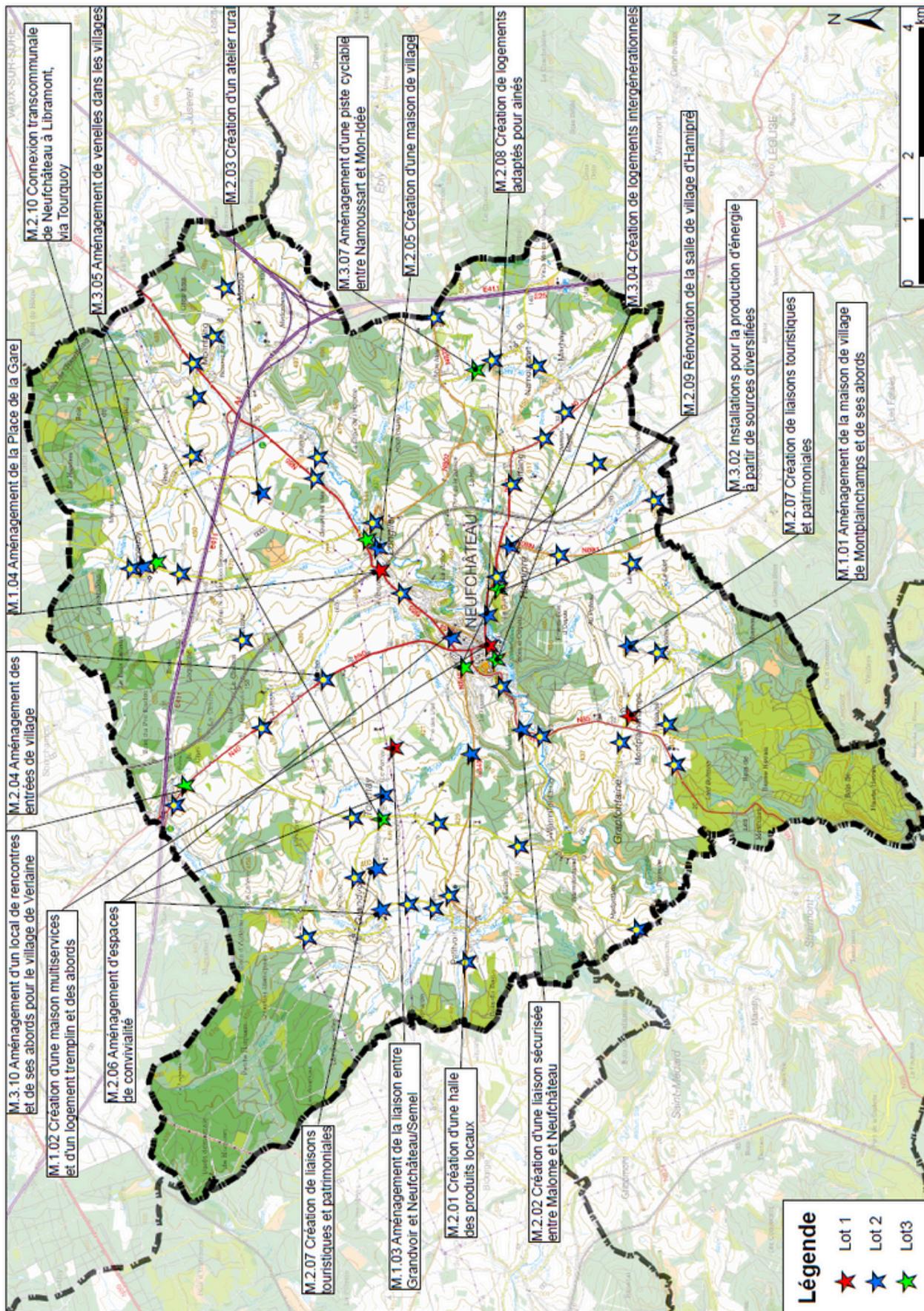
LOT 3 - DE 7 À 10 ANS

Projets matériels

- M 3.01 - Création de logements tremplins
- M 3.02 - Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M 3.03 - Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées
- M 3.04 - Création de logements intergénérationnels
- M 3.05 - Aménagement de venelles dans les villages
- M 3.06 - Diversification de l'offre en hébergements touristiques
- M 3.07 - Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M 3.08 - Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier
- M 3.09 - Restauration et aménagement du moulin banal
- M 3.10 - Aménagement d'un local de rencontres et de ses abords pour le village de Verlaine

Projets immatériels

- IM 3.01 - Diversification de l'offre en logements
- IM 3.02 - Embellissement des villages et de Neufchâteau
- IM 3.03 - Actions en faveur du patrimoine
- IM 3.04 - Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique
- IM 3.05 - Sensibilisation et lutte contre les déchets
- IM 3.06 - Préservation et valorisation des paysages
- IM 3.07 - Développement de l'offre commerciale
- IM 3.08 - Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs
- IM 3.09 - Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois



Une stratégie reposant sur ...

- 1 défi
- 7 objectifs de développement
- 15 objectifs opérationnels

Les projets ...

- 35 vignettes sur la plateforme de consultation aboutissant à
- 47 projets au PCDR

| | Matériel | Immatériel | Total |
|-------|----------|------------|-------|
| Lot 1 | 4 | 8 | 12 |
| Lot 2 | 10 | 6 | 16 |
| Lot 3 | 10 | 9 | 19 |
| | 24 | 23 | 47 |

Les réunions ...

- 25 entretiens avec des personnes ressources
- 6 informations/consultations villageoises
- 6 groupes de travail thématiques
- 3 consultations de publics spécifiques
 - 14 réunions de la CLDR
 - 3 actions citoyennes
- 1 plateforme de consultation

La participation

- 32 membres de CLDR
- 237 participants aux réunions
- 157 participants à la consultation numérique
- 348 citoyens qui se sont exprimés
- 6,5% de taux de participation